

IVRE DEVANT DE JEUNES ENFANTS

Par Lenor Postée le 30/06/2023 22:39

Bonsoir, je suis separée depuis un an d un ex mari alcoolique dans le deni, il fait de gros binje drinking et je ne lui laisse les enfants que de temps en temps uniquement en presence de la mamie, parfaitement au courant. En 5 ans d alcoolisme les enfants ne l ont jamais vu ivre mais ce soir la mamie m a appele, les deux enfants pleurant paniques car leur papa etait ivre. Leur mamie de colere et epuisement lui a mis une claque, ca les a choque et lui est tombe 2 fois devant eux, ils m ont : on comprenait pas ce qu il disait et il avait le genou qui saigne. Je leur ai deja explique qu il avait la maladie de l alcool (ils ont 5 ans et 7 ans). Je les ai ramene a la maison et ma fille de 7 ans n a fait que pleure a chaude larmes me disant qu elle avait eu peur, triste et qu elle ne reconnaissait pas son papa. Elle semblait tres inquiete pour lui. il etait en effet tres tres ivre, ca maman, leur mamie en larmes qd j arrive...un moment choquant pour eux. A 21h30 ils n avaient ni dine elle a du les rhabiller pr que je vienne les chercher, ils etaient en plein choc. Comment leur expliquer ? Ils veulent y retourner demain matin pr ne pas laisser leur papa seul me disant qu il va demander pardon et qu il va etre triste...(je precise il n a jamais ete violent) Merci de vos conseils, je ne suis pas sure d avoir dit ce qu il faut et je suis triste qu ils aient vecu ce choc ce soir. Bien a vous.

Mise en ligne le 03/07/2023

Bonjour,

Nous comprenons tout à fait votre sentiment et votre souhait de protéger au mieux vos enfants.

Il est toujours difficile de savoir comment réagir dans ces situations, mais nous pouvons déjà vous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de "bonnes réponses" ou de réactions parfaites et que vous avez certainement fait du mieux que vous le pouviez avec qui vous êtes, ce qui est déjà précieux.

Ce que nous pouvons vous conseiller de faire dans l'après coup, si vous ne l'avez pas déjà fait le temps du délai de réponse, est de trouver un moment pour leur permettre de parler de leur ressenti et des craintes qu'ils peuvent avoir par rapport à ce qu'ils ont vu. Il peut également être pertinent de leur rappeler que ce n'est pas leur faute ni à cause d'eux, qu'ils ne sont pas responsables de ce qu'ils ont vu.

Comme vous l'avez déjà fait, vous pouvez réutiliser le même vocabulaire, celui de la maladie pour les aider à comprendre pourquoi leur père paraît différent à certains moments.

L'idée est surtout de les aider à évacuer les angoisses et de se sentir libre de s'exprimer, d'être réconfortés.

Si vous souhaitez un lieu de parole pour en discuter avec un professionnel et réfléchir plus précisément à ces questionnements, vous pouvez prendre contact gratuitement et en toute confidentialité avec un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Vous serez reçue en entretien individuel par un.e psychologue.

Par rapport au département de résidence que vous nous avez indiqué, nous vous joignons les coordonnées de différents centres qui reçoivent l'entourage dans ce cadre.

Nous espérons avoir pu vous guider et restons disponible par téléphone ou par tchat pour tout échange complémentaire.

Bon courage et bonne fin de journée à vous,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

CSAPA LA CLAIRIÈRE

133 rue de la forêt
Centre hospitalier de Fougères
35300 FOUGERES

Tél : 02 99 17 73 91

Site web : www.ch-fougeres.fr

Accueil du public : Lundi, mardi et jeudi de 9h-12h et de 13h30-18h- Mercredi 9h-12h et de 13h-17h et Vendredi de 9h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous des jeunes (- de 25 ans) : tous les Mercredis de 14h à 16h00 avec ou sans entourage.

Voir la fiche détaillée

CSAPA SAINT MELAINE

**39 rue Saint-Melaine
35000 RENNES**

Tél : 02 22 51 41 40

Site web : www.ch-guillaumeregnyer.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi: sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous, avec ou sans entourage - Pas d'autorisation pour les mineurs qui souhaitent consulter.

Voir la fiche détaillée

CSAPA LE ROSAIS

**78-80 boulevard du Rosais
Centre Hospitalier
35403 SAINT MALO**

Tél : 02 99 21 22 30

Secrétariat : Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h30

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Adaptation des rendez-vous selon les disponibilités des jeunes de 15 à 25 ans avec ou sans entourage.

Voir la fiche détaillée

CSAPA DU CENTRE HOSPITALIER DE VITRÉ

**16 boulevard Denis Papin
35500 VITRE**

Tél : 02 99 74 14 68

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00-12H30 et 13h30-17h00

Accueil du public : Consultations sur rendez vous du Lundi au Vendredi Possibilité de rendez-vous jusqu'à 20h les Lundi et 18h00 les Jeudi.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous pour les jeunes de 13 à 25 ans, avec ou sans entourage.

Voir la fiche détaillée